



Consultation publique

Projet de règlement P-04-047-207 modifiant le Plan d'urbanisme pour le site du 1920-1940, rue Sainte-Catherine Ouest et le secteur environnant

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 24 février 2020, le projet de règlement P-04-047-207 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-207 prévoit des modifications à la carte « La densité de construction » de la Partie I du Plan d'urbanisme à l'égard du territoire de l'arrondissement Ville-Marie ainsi que des modifications à la carte « Les limites de hauteur » du chapitre 25 de la partie II de ce plan d'urbanisme.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à une séance d'information pendant laquelle le projet de règlement sera présenté et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ce projet de règlement et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire aux bureaux de l'OCPM, aux heures

habituelles d'ouverture au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée d'information suivante dans le cadre de la consultation publique :

Lundi le 30 mars 2020
19 h
Office de consultation publique
1550 rue Metcalfe bureau 1414
Métro Peel

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement, débutera le 28 avril à 19 h, au même endroit. La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 23 avril.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Fait à Montréal, le 13 mars 2020

Le greffier de la Ville de Montréal,
Yves Saindon, avocat